



www.sos-arvel.ch

SOS-Arvel, CP 194
1844 Villeneuve

Rapport concernant la séance d'information Publique sur les Carrières d'Arvel du 29.9.2010

Cette séance d'information organisée par le SESA (Dép. de la Sécurité et de l'Environnement) à la salle du Conseil communal à Villeneuve a comporté 3 parties :

1. Présentation par M. Stampfli du bureau CSD des résultats des investigations géologiques ordonnées par le SESA, sur le haut de la falaise du Châble du Midi, suite à l'éboulement du 8.12.2008.

Cette étude réalisée avec des moyens très modernes et performants durant près d'un an et demi a confirmé totalement ce que SOS-ARVEL a affirmé depuis 10 ans, soit la structure très fracturée de tout le massif des Monts d'Arvel. Le mémoire technique CSD présenté dans le dossier d'enquête publique pour l'assainissement du haut de la falaise explique de manière précise et détaillée la situation actuelle et propose une solution de sécurisation demandée par le SESA, accompagnée des plans de ces travaux d'assainissement (réf. VD 04023 – Carrières d'Arvel – 13.09.2010). Tous les intéressés peuvent consulter ce volumineux dossier.

Notre constat sur ce projet se résume comme suit :

La solution d'assainissement proposée comme la seule valable permettrait à l'exploitant d'extraire 140'000 m³ environ. Pour rassurer la population, les spécialistes du SESA, dont M. Dubois géologue cantonal, affirment que la présente étude géologique permettra de tailler sans risque dans la roche pourtant très fracturée. Mais à ce jour, il n'y a pas d'étude permettant de connaître précisément la structure de la roche à 30, 40 ou 50 m de profondeur ; comme il est plus que probable qu'on y trouve les mêmes failles et joints d'argile que dans les dièdres menaçants, il est quasi certain qu'on rencontrera de nouveaux problèmes liés à l'instabilité. Mais nous savons aussi que les géologues-conseils de l'exploitant savent que tout imprévu géologique nécessitera un taillage supplémentaire apportant des m³ supplémentaires profitables à l'exploitant ! Donc pas de problèmes ... évidemment !

L'inconvénient rédhibitoire de cette solution est le défrichement de 13'500 m² au-dessus de la balafre actuelle, soit la surface de 2 terrains de football. Ce saccage supplémentaire de ce panorama unique, atout décisif des activités touristiques, générant des milliers d'emplois dans la région, est totalement inacceptable quels que soient les arguments avancés en faveur de cette solution. Voilà ce que SOS-ARVEL a déclaré à l'assemblée qui a vivement applaudi.

M. A. Lathion, juriste cantonal, a dit qu'une nouvelle prolongation du permis d'exploiter dans le périmètre autorisé en 1974, agrandi de la demande pendante, valable durant quelques années, serait accordée à l'exploitant. Vu le vide juridique concernant le nombre total de prolongations possibles et leurs durées additionnées maximales, on constate que le SESA et le Conseil d'Etat jonglent à leur guise avec les dispositions légales pour faciliter l'exploitant. Me Chiffelle a aussi rappelé les incohérences juridiques des instances fédérales en la matière.

2. Poursuite des activités des Carrières d'Arvel.

La 2^{ème} partie de l'exposé du SESA, par MM. Dubois et Lathion principalement, a clairement exprimé la volonté de présenter bientôt un nouveau projet d'extension général améliorant celui dit de la "dent creuse", cela en tenant compte des nouvelles connaissances géologiques de la présente étude et d'une autre étude en cours plus générale dirigée par M. le Prof. Jaboyedoff.

Quelle arrogance et quel mépris des intérêts de la grande majorité de la population et d'une véritable protection de l'environnement ! **Le SESA serait-il devenu le Département de l'Insécurité et de la Destruction de l'Environnement ?** La décision semble déjà prise par les spécialistes du SESA, ceci malgré les dernières investigations géologiques montrant que tout projet d'extension dans le massif d'Arvel était très risqué, pas raisonnable et trop coûteux à notre avis ; **mais surtout, cela doublerait ou triplerait la balafre actuelle déjà monstrueuse.**

Les Carrières d'Arvel feraient mieux de centrer leurs activités sur les grandes décharges pouvant satisfaire les besoins régionaux durant 30 à 50 ans et, d'autre part, de développer de nouveaux matériaux de construction à base de déchets recyclés. C'est là que se trouve l'avenir économique respectueux de l'environnement. **Il faut donc se préparer, tous ensemble, à de nouvelles batailles pour sauver le paysage irremplaçable du Haut-Léman.**

3. Questions et réponses.

Plusieurs questions et réponses ont concerné les aspects géologiques déjà évoqués. M. B. Sergent, président de SOS-ARVEL, a fait remarquer avec pertinence que les nombreuses explosions nécessaires pour réaliser l'assainissement tel que proposé allaient forcément provoquer des vibrations dans les masses rocheuses voisines, augmentant ainsi les risques de chutes de pierres ou de nouvel éboulement. On lui a répondu qu'on procéderait "à petite dose" sous surveillance permanente.

Un participant s'est étonné que la présence prochaine de l'hôpital intercantonal très important, à moins de 2 km, n'ait pas été prise en compte dans les perspectives d'extension annoncées. On lui a répondu que les responsables de l'hôpital pourraient défendre leurs droits lors de la mise à l'enquête ! **Le SESA veut ainsi ignorer le département de la santé et cet hôpital de 300 lits qui occupera 1'300 à 1'500 personnes ; c'est incroyable et révoltant.**

Les responsables cantonaux de l'environnement s'acharnent souvent sur des peccadilles, comme une lucarne trop grande, par exemple, mais ne disent rien quant au défrichement de 60'000 à 80'000 m² prévisibles avec ce futur projet d'extension, à l'endroit le plus sensible de la vitrine de la Riviera ! Ai-je relevé, avec l'appui de Me Chiffelle. Pour justifier cette future extension, M. A Lathion (SESA) persiste à faire croire que sans le ballast d'Arvel, l'entretien des voies CFF serait gravement perturbé. Je lui ai répondu que les carrières de la FAMSA, à Choex – Massongex avaient porté leur production de 250'000 t. en 2003-2004 à 600'000 t. aujourd'hui, démontrant ainsi qu'à elles seules elles pouvaient compenser les 50'000 t. de ballast d'Arvel. Au surplus, d'autres sites présentant un énorme potentiel existent dans le Canton, comme à Sous-Vent – Bex. De plus, le Chablais français, très proche, offre aussi de nombreuses possibilités de carrières envisageables, sans dommage paysager, dans une région sous-développée économiquement, donc probablement heureuse d'accueillir de telles activités.


En conclusion, cet acharnement du SESA à défendre la poursuite de l'exploitation des Carrières d'Arvel quelles qu'en soient les conséquences environnementales et les retombées négatives à long terme, laisse croire à des influences concertées jusque dans les hautes instances fédérales.

Reste finalement la dernière arme décisive :

Soit, une initiative claire demandant à la population vaudoise de se prononcer quant à la continuation ou non de ce massacre d'un des plus beaux cadeaux de la nature, vital pour le tourisme et irremplaçable, alors qu'on peut trouver ailleurs 50'000 t. de ballast. Peut-être bientôt.

Villeneuve, le 30 septembre 2010

Charles Willen, vice-président
SOS-ARVEL



SOS-Arvel
CP 194, 1844 Villeneuve
Association d'utilité publique
www.sos-arvel.ch

Annexe : un avis rectificatif officiel à l'attention du SESA.

Avis rectificatif officiel

DEPARTEMENT DE L'INSECURITE ET DE DESTRUCTION
DE L'ENVIRONNEMENT

CARRIERES D'ARVEL SEANCE D'INFORMATION PUBLIQUE

Une séance d'information publique a été organisée afin de présenter à la population intéressée les résultats des investigations géologiques inquiétantes qui ont suivi l'éboulement rocheux du mois de décembre 2008. Cette séance a permis également d'informer la population sur la suite des activités désastreuses de la carrière. Cette séance a eu lieu le

**Mercredi 29 septembre 2010 à 19 h
A la salle du Conseil communal
De Villeneuve**

Services des eaux, sols et assainissements par les poussières et autres nuisances.

DIVISION SOLS, CARRIERES RATEES ET DECHETS ...

Rapport à disposition chez SOS-ARVEL,
site www.sos-arvel.ch